

Animateur : Mme Karine VERGNAUD

Membres présents : Mme Isabelle DA SILVA CARLOS
MM. Fabrice ARNEAU, Vincent DA SILVA, Cédric PICARD,
Sébastien ROLLIN, Christophe SEYNAT

Membres excusés : MM. Quentin CURE,

Invité présent : MM. Léo MARTINEZ

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (article 39.3 des RD du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de la Commission des jeunes

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Vérification feuilles de matches (Journée du 18/10/2025)
- Validation des amendes (Journée du 18/10/2025)

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Infractions au règlement des mutés
- Match à reporter

4° Questions et informations diverses

- Mails reçus

INTRODUCTION

Accueil : L'Animatrice remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N°6 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions jeunes en date du 16/10/2025 est approuvé sans modification.

Les infos (décès, rétablissements, félicitations) : Néant

Agenda et information de la commission des jeunes :

SUJET(S) « POUR DECISION »

- **1° - Vérification feuilles de matchs (Journée du 18/10/2025)**

Championnat U17 – Niveau 1

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
54559908	Ruelle Ofc 3	1	2	St Yrieix 16 As 2	FMI - RAS

Championnat U17 Brassage :

Poule	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
Poule A	54558890	Ent.Verdille.Beauvai	2	0	Angouleme Basseau Js	FMI - RAS

Championnat U13 – Niveau 1

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
54550863	Jarnac Sports	1	4	St Yrieix 16 As	FMI - RAS

Coupe U13 – SUPER U - R. DUQUEROIX

Tour	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
1er Tour	54993186	Villebois Hte Boeme	2	5	Ent. Bouex_Bandiat	FMI - RAS
1er Tour	54993190	Montmoreau Aj	3	1	La Roche-Rivieres Fc	FMI - Non respect des mutés Montmoreau Aj (2^{ème} fois)
1er Tour	54993185	St Brice 16 Al	3	0	Haute Charente Fc	Forfait Haute Charente Fc
1er Tour	54993188	Vallee Echelle Gj	14	0	J.S. Des Trois Valle	FMI - RAS
1er Tour	54993187	Gj Etc	5	2	Ent.Mansl_Stang_Anai	FMI - RAS
1er Tour	54993184	Gj Fin Bois	0	6	Soyaux As	Pas de FMI - RAS
1er Tour	54993189	Grande Champagne Js	0	2	Ent.Fca_Fcsc_Essp	FMI - RAS
1er Tour	54993183	Agris Sc	1	4	St Michel Cs	FMI - RAS

Plateau U11 du 18/10/2025

Niveau 1

manque feuille licence GJ LNF 1, COGNAC 1

Niveau 2 poule A

forfait de St MICHEL 1

Niveau 2 poule B

manque feuille plateau CHAMPNIERS 2
manque feuille licence SOYAUX 2

Niveau 2 poule C

forfait de CHARENTE LIMOUSINE 1

Niveau 3 poule B

manque feuille licence GJ LNF 3, BASSSEAU 2

Niveau 3 poule D

plateau annulé à MANSLE 2

Plateau U9 du 18/10/2025

- 1 club n'a pas remis les feuilles plateaux : Angoulême Basseau
- 7 Clubs n'ont pas remis les feuilles licences : Ruffecois stade, SC Agris, US Chantillac, Angouleme Chte Fc, Soyaux As, Angoulême Basseau, CO La Couronne

Décision 01 : La commission valide le contrôle des feuilles de matches de la Journée du 18/10/2025

- **2° - Validation des amendes (Journée du 18/10/2025)**

Non utilisation de la FMI (26€) :

Coupe U13 – SUPER U - R. DUQUEROIX

Tour	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
1er Tour	54993184	Gj Fin Bois	0	6	Soyaux As	Amende pour Soyaux qui n'avait pas les codes de connexion

Feuille de match comportant des erreurs ou omissions (6€) : Néant

Forfait Jeunes District (22€) :

Coupe U13 – SUPER U - R. DUQUEROIX

Tour	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
1er Tour	54993185	St Brice 16 Al	3	0	Haute Charente Fc	Forfait Haute Charente Fc

Décision 02 : La commission valide les amendes de la Journée du 18/10/2025.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGE »

- **Infraction au règlement des mutés**

Coupe U13 – SUPER U - R. DUQUEROIX

Tour	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
1er Tour	54993190	Montmoreau Aj	3	1	La Roche-Rivieres Fc	FMI - Non respect des mutés Montmoreau Aj (2^{ème} fois PV N°3)

La commission décide d'envoyer les feuilles de match à la commission litiges-contentieux

Questions et informations diverses• **Mails reçus**

- AS Brie (22/10/2025) : pris note (**Engagement d'une 2^{ème} équipe U11**)
- SC Agris (23/10/2025) : pris note (**Joueurs mutés**)
- CO La Couronne (23/10/2025) : pris note (**modifications horaires matches**)
- Groupement des fins bois (19/10/2025) : pris note (**Feuille de match**)
- Coqs Rouges Mansle (20/10/2025) : pris note (**Annulation Plateau U11**)
- CS Leroy (27/10/2025) : pris note (**Joueurs mutés**)

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 30/10/2025

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
1	Vérification Feuilles de matches Journée du 18/10/2025	Validé	Karine VERGNAUD	Immédiat
2	Validation des amendes Journée du 18/10/2025	Validé	Karine VERGNAUD	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13/11/2025 à 18H00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

L'animatrice,
Karine VERGNAUD



La Secrétaire
DA SILVA CARLOS – Isabelle

